

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur du produit</b>	<b>Castin' Craft Catalyst</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Numéro de la FDS</b>	7806910	
<b>Code du produit</b>	46361, 46388, 56362, 34016, 34032, 34128, 46392 MICHAELS SKUs: 558155, 10415456	
<b>Utilisation recommandée</b>	Agent catalyseur pour résine de coulée	
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucuns connus.	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Nom de la société</b>	Environmental Technology, Inc.	
<b>Adresse</b>	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537	
<b>Téléphone</b>	Numéro de téléphone	707-443-9323
<b>Courriel</b>	mail@eti-usa.com	
<b>Personne-ressource</b>	Technical Director	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC	800-424-9300

## 2. Identification du/des danger(s)

<b>Dangers physiques</b>	Peroxydes organiques	Type D
<b>Risques pour la santé</b>	Toxicité aiguë, cutanée	Catégorie 4
	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 1
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 1
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mot indicateur</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Tenir et entreposer loin des vêtements et autres matières combustibles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux.
<b>Intervention</b>	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette).
<b>Entreposage</b>	Garder sous clef. Garder à des températures qui n'excèdent pas 25 °C/77 °F. Tenir au frais. Stocker à l'écart des autres matières.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)** Aucuns connus.

**Renseignements supplémentaires**  
Sans objet.

### 3. Composition/Information sur les composants

#### Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique		Breveté	10-50
Peroxyde de méthyléthylcétone		Breveté	5-40
Composé de butanone		Breveté	<10
Diluant		Breveté	< 10

L'identité des substances dans ce produit est retenue comme un secret commercial (29CFR1910.1210(i)) et est disponible pour un médecin ou le personnel paramédical dans une situation d'urgence.

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être nécessaire. Traiter en fonction des symptômes.

#### Contact cutané

Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes au moins. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer.

#### Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Appeler immédiatement un centre antipoison.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Un contact avec ce produit causera des brûlures à la peau, aux yeux et aux muqueuses. Peut avoir un effet corrosif sur le tube digestif.

#### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Utiliser un moyen d'extinction approprié selon le feu environnant.

#### Méthodes d'extinction inappropriées

Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Contient un peroxyde organique. Oxydant fort – un contact avec d'autres matériaux peut provoquer un feu. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. La chaleur de décomposition des peroxydes s'ajoute à la chaleur du feu. Un agent extincteur à poudre chimique peut catalyser la décomposition.

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

#### Matériel/instructions de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

#### Méthodes particulières d'intervention

Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche signalétique. S'assurer une ventilation adéquate. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart des zones basses. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Ce produit est miscible dans l'eau. Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Ventiler la zone. Éteindre ou éliminer toutes les sources d'ignition. Enlever ou isoler les matières inflammables et combustibles. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Recueillir et éliminer le déversement conformément à la section 13 de la FDS.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Tout écoulement causé par l'extinction du feu ou par la dilution de l'eau peut être corrosif et/ou toxique et provoquer une pollution. Éviter de déverser dans des collecteurs d'eaux pluviales, des cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manipulation et entreposage

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

Assurer une ventilation efficace. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart de toute source d'ignition comme la chaleur, les étincelles et les flammes. Lors de l'utilisation d'un équipement de pulvérisation, ne jamais pulvériser du peroxyde de méthyléthylcétone brut dans le durcissement ou la résine brute de conduits. Conserver hors de la portée des enfants. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Voir section 8. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manipuler brusquement. Éviter de heurter, laisser tomber, tirer, etc.

### Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Éviter le contact avec des matières combustibles (foin, grains, diesel, etc.) Conserver hors de la portée des enfants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles. Consulter la section 10 de la FS. Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger de la lumière du soleil.

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Composé de butanone (CAS Breveté)	PEL (limite d'exposition admissible)	590 mg/m <sup>3</sup>
Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique (CAS Breveté)	PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm 5 mg/m <sup>3</sup>
Diluant (CAS Breveté)	PEL (limite d'exposition admissible)	1.4 mg/m <sup>3</sup> 1 ppm

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Composé de butanone (CAS Breveté)	STEL	300 ppm
Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique (CAS Breveté)	TWA	200 ppm 5 mg/m <sup>3</sup>
Diluant (CAS Breveté)	TWA	1 ppm

## ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS Breveté)	Plafond	0.2 ppm

## États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Composé de butanone (CAS Breveté)	STEL	885 mg/m3
		300 ppm
	TWA	590 mg/m3
Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique (CAS Breveté)	TWA	200 ppm
		5 mg/m3
Diluant (CAS Breveté)	TWA	1.4 mg/m3
		1 ppm
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS Breveté)	Plafond	1.5 mg/m3
		0.2 ppm

## Valeurs limites biologiques

### Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Spécimen	Temps échantill.
Composé de butanone (CAS Breveté)	2 mg/l	MEK	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

### Directives au sujet de l'exposition

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer les vêtements de travail séparément.

### Contrôles techniques appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. Fournir une ventilation appropriée et minimiser le risque d'inhalation des vapeurs.

### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

#### Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques.

##### Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter une tenue de protection chimique pour prévenir tout contact avec la peau.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.

#### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

### Considérations d'hygiène générale

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide incolore.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.

<b>Couleur</b>	Clair.
<b>Odeur</b>	Léger
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	93.3 °C (200.0 °F)
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosivité – inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de la vapeur</b>	> 1
<b>Densité relative</b>	1.1
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Légèrement soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>COV (% en poids)</b>	3.7 %

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Peut former des peroxydes. Lire et suivre les recommandations du fabricant.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions d'entreposage et d'utilisation recommandées. Veuillez lire et suivre toutes les instructions.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matières incompatibles. Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées. Protéger contre les rayons solaires.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Nitrates. Oxydants forts, acides forts et bases fortes. Agents de réduction. Composés de soufre. Sels métalliques.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Lorsque chauffé jusqu'à décomposition, le produit émet une fumée âcre et des vapeurs irritantes.

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Peut provoquer des brûlures de l'appareil digestif. Nocif en cas d'ingestion.
<b>Inhalation</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact cutané</b>	Entraîne des brûlures à la peau.

**Contact avec les yeux** Provoque des lésions oculaires graves.  
**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Un contact avec ce produit causera des brûlures à la peau, aux yeux et aux muqueuses. Peut avoir un effet corrosif sur le tube digestif.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures de l'appareil digestif.

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Composé de butanone (CAS Breveté)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	> 8000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	11700 mg/l, 4 heures
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	2300 - 3500 mg/kg
Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique (CAS Breveté)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Rat	38000 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	2400 mg/kg
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS Breveté)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	200 mg/l, 4 heures
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	6.86 ml/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion et/ou irritation de la peau** Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires.

**Lésion/irritation grave des yeux** Provoque des lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation des voies respiratoires** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation de la peau** N'est pas classé comme un sensibilisateur.

**Mutagénéicité de la cellule germinale** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Diluant (CAS Breveté) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Non classé.

**Risque d'aspiration** Non disponible.

## 12. Informations écologiques

**Écotoxicité** Présumé nocif pour les organismes aquatiques.

Composants	Espèces		Résultats d'essais
Composé de butanone (CAS Breveté)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	4025 - 6440 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Cyprinodon variegatus	> 400 mg/l, 96 heures
Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique (CAS Breveté)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	45.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Cyprinodon variegatus	29 mg/l, 96 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistence et dégradabilité** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel de bio-accumulation** Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

#### Potentiel de bio-accumulation

##### Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Composé de butanone (CAS Breveté)	0.29
Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique (CAS Breveté)	1.6

**Mobilité dans le sol** Données non disponibles.

**Autres effets nocifs** Aucuns connus.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

#### États-Unis, RCRA, liste P des déchets dangereux : référence

Composé de butanone (CAS Breveté)	U159
Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique (CAS Breveté)	U102
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS Breveté)	U160

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau.

**Emballages contaminés** Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

### 14. Informations relatives au transport

#### DOT

**Numéro ONU** UN3105  
**Nom officiel d'expédition** Peroxyde organique de type D, liquide (peroxyde de méthyléthylcétone < 40 %)

#### UN

##### Classe(s) de danger relatives au transport

**Classe** 5.2  
**Danger subsidiaire** -

**Groupe d'emballage** II

##### Risques pour l'Environnement

**Polluant marin** Non

**Précautions particulières pour l'utilisateur** Non disponible.

**Exceptions liées au conditionnement** 152

**Conditionnement autrement qu'en vrac** 225

**Conditionnement en vrac** Aucune

#### IATA

**UN number** UN3105  
**UN proper shipping name** Organic peroxide type D, liquid (Methyl Ethyl Ketone Peroxide <40%)

**Transport hazard class(es)**  
**Class** 5.2  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** Not applicable.  
**Environmental hazards** No  
**ERG Code** 5L  
**Special precautions for user** Not available.

**IMDG**

**UN number** UN3105  
**UN proper shipping name** ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (Methyl Ethyl Ketone Peroxide <40%)  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 5.2  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** Not applicable.  
**Environmental hazards**  
**Marine pollutant** No  
**EmS** F-J, S-R  
**Special precautions for user** Not available.

**Transport en vrac** Non disponible.  
**conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

**15. Données réglementaires**

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**  
 Non réglementé.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**  
 Non inscrit.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**  
 Composé de butanone (CAS Breveté) Inscrit  
 Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique (CAS Breveté) Inscrit  
 Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS Breveté) Inscrit

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger** Risque immédiat - Oui  
 Risque différé - Oui  
 Danger d'incendie - Non  
 Danger lié à la Pression - Non  
 Danger de réactivité - Oui

**SARA 302 Substance très dangereuse**

Nom chimique	Numéro CAS	Quantité à rapporter	Quantité seuil de planification	Quantité seuil de planification, valeur inférieure	Quantité seuil de planification, valeur supérieure
--------------	------------	----------------------	---------------------------------	--	--

Diluant	Proprietary	1000	1000 livres		
---------	-------------	------	-------------	--	--

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Oui

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique	Breveté	10-50

**Autres règlements fédéraux**

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique (CAS Breveté)

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.



**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

**Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique**

Composé de butanone (CAS Breveté) 6714

**Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))**

Composé de butanone (CAS Breveté) 35 % poids/volume

**Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts**

Composé de butanone (CAS Breveté) 6714

#### États-Unis - Réglementation des états

##### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Composé de butanone (CAS Breveté)  
Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique (CAS Breveté)  
Diluant (CAS Breveté)  
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS Breveté)

##### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Composé de butanone (CAS Breveté)  
Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique (CAS Breveté)  
Diluant (CAS Breveté)  
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS Breveté)

##### États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Composé de butanone (CAS Breveté)  
Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique (CAS Breveté)  
Diluant (CAS Breveté)  
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS Breveté)

##### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Composé de butanone (CAS Breveté)  
Dérivé de l'acide benzènedicarboxylique (CAS Breveté)  
Diluant (CAS Breveté)  
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS Breveté)

##### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

##### États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

#### Inventaires internationaux

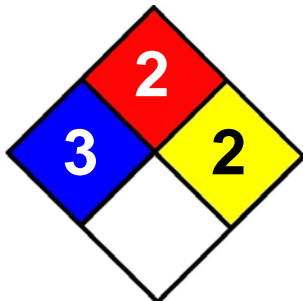
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>Sur inventaire (oui/non)*</b>
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.  
 Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision**

**Date de publication** 01-mai-2016  
**Date de la révision** -  
**Version n°** 01  
**Classement des dangers selon**



**Références** ACGIH  
 EPA : Base de données AQUIRE  
 ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques  
 HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses  
 Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité  
 Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes  
 ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition

**Avis de non-responsabilité** Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.